

Activités jeunesse et égalité: penser l'allocation des ressources publiques au prisme de la budgétisation sensible au genre

Par **Fiona Friedli**, professeure associée, Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL | HES-SO).

Les activités jeunesse peuvent être considérées comme des cadres privilégiés de la socialisation des jeunes, dans la mesure où elles sont le lieu d'expérimentation et d'apprentissage des relations sociales (Dafflon, 2014). Elles contribuent plus largement à leur accès à la citoyenneté et sont à ce titre soutenues par la Confédération, notamment à travers la politique d'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, qui répond à un mandat constitutionnel¹ visant à accompagner les enfants et les jeunes dans leur développement et à favoriser leur pleine participation à la vie sociale, culturelle et politique². En raison du principe de subsidiarité, il revient principalement aux autorités cantonales et communales d'encadrer ou de coordonner ces activités dites « extrascolaires », qui s'adressent aux enfants dès l'école infantine jusqu'aux jeunes adultes âgés de 25 ans. La mise en œuvre de cette politique publique implique *in fine* une variété d'organismes aussi bien publics que privés subventionnés, tels que des associations, des organisations de jeunesse ou encore des centres d'animation socioculturelle.

A ce jour, il n'existe pas en Suisse d'approche intégrée de la dimension de genre dans les politiques publiques en matière d'enfance et de jeunesse. Cette question a toutefois gagné en visibilité ces dernières années et s'accompagne d'une sensibilisation croissante aux enjeux de genre, tant

¹ Article 41, alinéa 1, lettre g de la Constitution fédérale.

² Cette politique se différencie de la stratégie publique de protection de l'enfance et de la jeunesse.

du côté des instances politiques que sur le terrain³. En vertu de l'objectif constitutionnel d'égalité⁴, les structures organisant des activités extrascolaires sont ainsi tenues de proposer des activités «s'adressant aussi bien aux filles qu'aux garçons, aisément accessibles aux unes comme aux autres et favorisant de ce fait l'égalité entre les sexes»⁵. Plusieurs études montrent cependant que la participation des filles et des jeunes femmes dans ces activités demeure systématiquement moindre (Gerodetti, Fuchs & Fellmann; Plassard & Froidevaux, 2023) et qu'il existe une grande variabilité des engagements en matière d'égalité selon les contextes et les professionnel·les dans ce domaine (Jamet et al., 2021).

Partant de ce constat, cet article propose d'interroger les mécanismes qui structurent l'accès genré aux activités jeunesse, en adoptant une perspective attentive à la manière dont les rapports sociaux de sexe s'inscrivent dans les pratiques institutionnelles et professionnelles et, surtout, dans les logiques de distribution des ressources publiques. Il s'appuie pour cela sur une enquête menée dans douze lieux d'animation socioculturelle, à Lausanne, qui a mobilisé l'outil de la budgétisation sensible au genre (BSG).

La première partie revient sur l'origine et les objectifs de cet outil d'analyse, conçu pour intégrer de manière systématique une perspective de genre dans les processus budgétaires. La deuxième partie expose les principaux résultats de l'enquête relative à l'allocation des ressources dans le champ de l'animation socioculturelle lausannoise. Enfin, l'article met en lumière plusieurs initiatives visant à renforcer la participation des filles dans les activités jeunesse et contribuant de ce fait à dépasser les mécanismes qui perpétuent les inégalités de genre dans l'appropriation des espaces et des ressources publics.

Genre et politiques publiques: la budgétisation sensible au genre comme outil d'analyse

Les travaux sur le genre et les politiques publiques développés depuis plusieurs décennies dans le champ de l'analyse de l'action publique ont

³ La perspective de genre dans la politique de l'enfance et de la jeunesse est l'un des thèmes centraux de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) durant la législature 2020-2023.

⁴ Article 8 de la Constitution fédérale.

⁵ Message relatif à la Loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes (Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse, LEEJ), Feuille fédérale N° 41 du 19 octobre 2010, FF 2010, p. 6209.

largement montré que les politiques publiques ne sont jamais «neutres», mais qu'elles jouent un rôle dans la (re)production des inégalités de genre, soit en les atténuant ou, au contraire, en les renforçant (Perrier, 2013). Dans le prolongement de ces analyses, divers outils d'évaluation et de pilotage ont été conçus afin d'intégrer de manière systématique la perspective de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Ces démarches s'inscrivent dans une approche de *gender mainstreaming*, visant à faire de l'égalité une dimension transversale de l'action publique (Perrier, 2013, p. 397). La budgétisation sensible au genre, ou *gender budgeting* en anglais, est une application de cette approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire⁶.

Les premiers appels à considérer les finances publiques à l'aune du genre ont émergé au sein du mouvement des femmes australien dès les années 1980 et ont donné lieu à une étude pionnière analysant l'impact des budgets publics sur les rapports entre les sexes (Sharp & Broomhill, 1990; Galizzi, 2010). Par la suite, des initiatives similaires ont été développées dans plusieurs pays de l'OCDE, avant que cet outil ne bénéficie d'une reconnaissance internationale majeure lors de la 4^e Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, où il a été officiellement recommandé par le Conseil de l'Europe (Polzer et al., 2023).

La budgétisation sensible au genre (BSG) constitue un instrument particulièrement pertinent pour analyser les disparités genrées dans l'accès aux ressources publiques. Elle permet de mettre en évidence les biais implicites qui traversent les politiques publiques, y compris dans des domaines affichant pourtant des objectifs d'égalité. En rendant visibles les arbitrages budgétaires, la BSG révèle les besoins auxquels les institutions répondent et ceux laissés de côté, contribuant ainsi à façonner, de manière différenciée, l'accès des publics aux prestations. Appliquée au domaine des activités jeunesse, la BSG offre ainsi un levier d'analyse permettant d'interroger tant les priorités de financement que les pratiques qui, sur le terrain, sont susceptibles de reconduire des inégalités de genre ou, au contraire, de les atténuer.

Allocation des ressources dans l'animation socioculturelle: les résultats d'une enquête menée à Lausanne

L'étude menée en partenariat avec la Ville de Lausanne a mobilisé l'approche de la BSG afin d'analyser l'allocation des ressources publiques

⁶ Council of Europe, *Gender Budgeting. Final Report of the Group of Specialists on Gender Budgeting (EG-S-GB)*, Strasbourg, Council of Europe, 2005, p. 11.

consacrées à l'animation socioculturelle (Friedli, 2024). Conçue comme une recherche exploratoire, elle a été conduite dans douze lieux d'animation socioculturelle gérés par une fondation privée reconnue d'utilité publique et financée par la Municipalité. L'objectif était d'identifier les caractéristiques sociales des publics bénéficiant des activités proposées, en portant une attention particulière aux dynamiques genrées d'accès et de participation. L'enquête a combiné l'analyse de plusieurs sources documentaires (rapports d'activité, comptes, documents-cadres, etc.) ainsi que la passation de questionnaires et d'entretiens auprès de vingt animateurs et animatrices socioculturelles.

Cette étude révèle que l'animation socioculturelle — historiquement pensée comme un levier d'intégration des jeunes hommes issus des classes populaires (Dallera *et al.*, 2018; Felder & Vuille, 1979) — peine encore aujourd'hui à inclure pleinement les jeunes femmes dans ses espaces et ses activités, en dépit de normes institutionnelles de plus en plus affirmées en matière d'égalité et d'inclusion. Les résultats montrent en effet que les jeunes femmes demeurent sous-représentées dans les activités jeunesse proposées au sein des centres, ne constituant qu'un quart des participant·es âgé·es de 15 à 24 ans. Cette donnée confirme une tendance plus largement documentée, notamment par la première enquête nationale suisse sur l'animation socioculturelle (Gerodetti *et al.*, 2021).

Cette problématique est identifiée par une grande partie des équipes d'animation rencontrées dans le cadre de l'enquête, dont beaucoup manifestent une volonté explicite de favoriser l'accès de l'ensemble des publics, en particulier des groupes minorisés en raison de leur origine sociale, de leur parcours migratoire, de leur genre ou de leur orientation sexuelle. Néanmoins, cette ambition se confronte aux réalités de terrain, notamment à la gestion de ressources humaines et financières limitées, qui impliquent nécessairement d'opérer des arbitrages et de privilégier certaines activités au détriment d'autres. Comme le résume un témoignage: «Un public en chasse un autre. (...) C'est très bizarre, mais en fait on n'arrête pas de faire de l'exclusion, c'est-à-dire qu'en privilégiant un public, on fait fuir d'autres.»

Des initiatives pour encourager la participation des filles dans les activités jeunesse

Cette enquête sur l'allocation genrée des ressources publiques dans le domaine de l'animation socioculturelle confirme aussi que ce sont souvent des obstacles invisibles, liés aux normes sociales et de genre,

qui freinent la participation des filles aux activités destinées aux jeunes. En effet, le phénomène de la moindre participation des filles et des jeunes femmes — observable bien au-delà du contexte helvétique — ne s'explique pas par un manque d'intérêt de leur part, mais trouve davantage son origine dans des offres souvent construites selon des normes implicites masculines, qui conditionnent l'accessibilité des espaces consacrés aux jeunes (Maruéjols & Raibaut, 2011; Jamet *et al.*, 2021).

Ces mécanismes peuvent opérer même lorsqu'une activité est présentée comme ouverte à toutes et tous, à l'instar des «accueils libres», une forme d'activité à laquelle les lieux d'animation recourent largement pour accueillir les jeunes. En effet, les modalités concrètes d'organisation des accueils libres, telles que l'horaire, l'ambiance générale, les éléments de décoration ou les choix musicaux, la disposition du mobilier et des équipements (babyfoot, billard, tables de ping-pong, etc.) participent à créer des atmosphères plus ou moins accueillantes pour certains groupes. Les témoignages recueillis montrent que, si l'accueil libre valorise un idéal d'accessibilité (Libois & Heimgartner, 2017), ce type d'activités entraîne malgré tout un tri des publics via des mécanismes d'autosélection qui peuvent freiner la mise en œuvre de pratiques réellement inclusives.

Partant du constat que les modalités d'accueil libre répondent bien souvent de manière implicite aux attentes de jeunes hommes, certaines équipes d'animation expérimentent aussi des temps spécifiquement consacrés aux filles. L'objectif est d'allouer des ressources ciblées pour créer des «accueils filles» visant à renforcer leur sentiment de légitimité à fréquenter les lieux d'animation, à accroître leur pouvoir d'agir et à encourager leur participation ultérieure au sein d'espaces mixtes. Ce type d'accueil en non-mixité s'inscrit dans une logique d'affirmation temporaire d'une différence, destinée à offrir au groupe minoritaire et/ou sous-représenté un espace de renforcement collectif en vue d'une émancipation individuelle et collective (Gallot & Jacquemart, 2023). Au-delà des initiatives portées dans certains lieux d'animation, l'enquête révèle cependant que le recours à l'accueil libre en non-mixité ne fait pas l'objet d'un consensus parmi les professionnel·les de l'animation socioculturelle et qu'il reste à ce jour peu généralisé.

Parallèlement, d'autres démarches cherchent à promouvoir activement l'inclusion des filles et des minorités de genre. Elles se traduisent notamment par l'expérimentation de projets ciblés. Cela peut prendre par exemple la forme d'espaces dans lesquels les filles peuvent exprimer leurs besoins et leurs envies en vue de coconstruire des activités

adaptées, comme des voyages culturels (De Guglielmo, 2022). Ce type d'initiatives, qui concernent des activités jeunesse au-delà de l'animation socioculturelle, sont recensées dans une brochure publiée récemment. Intitulée *Encourager la participation des filles dans les activités jeunesse* (Bendjama et al., 2024), cette brochure à l'intention des professionnel·les et des bénévoles à l'œuvre sur le terrain propose des repères concrets pour penser la manière de rendre les activités jeunesse plus égalitaires et inclusives.

Conclusion

Promouvoir une présence effective des filles dans les lieux d'animation socioculturelle ne concerne pas seulement un accès égalitaire aux loisirs, mais constitue aussi un enjeu profondément politique. Ce moindre investissement des jeunes filles dans les infrastructures publiques de jeunesse génère leur sous-représentation systématique dans les espaces publics, ce qui comporte des conséquences politiques notables. En effet, lorsque la société ne crée pas les conditions pour que l'ensemble des jeunes participent à la vie sociale dès le plus jeune âge, elle contribue à (re)produire des inégalités d'accès à la citoyenneté. Comme le rappelle Sandra Laugier (2024), la démocratie ne se réduit pas à des principes abstraits, mais se joue dans les pratiques sociales concrètes, dans l'accès effectif aux ressources communes. ■

Fiona Friedli

Bibliographie

- Bendjama, R., Bertho, B., Friedli, F., Kuehni, M. & Vianin, C. (2024). *Encourager la participation des filles dans les activités de jeunesse. Expériences, outils, idées*. Réseau genre et jeunesse.
- Dafflon, A. (2014). «Il faut bien que jeunesse se fasse!» : ethnographie d'une société de jeunesse campagnarde. L'Harmattan.
- Dallera, C., Malatesta, D. & Togni, C. (2018). L'émergence de l'animation socioculturelle sous le regard du genre: l'exemple des centres de loisirs lausannois 1960-1980. *Revue suisse de travail social*, 23, 11-27.
- De Guglielmo, F. (2022). *Sens et significations dans l'évaluation émancipatrice de projets d'animation socioculturelle auprès des jeunes: l'expérience d'un centre socioculturel lausannois* [Thèse de doctorat en Sciences humaines et sociales, Université de Neuchâtel]. Libra. <https://libra.unine.ch/entities/publication/e7d6350b-24d0-410d-b218-9456da3b9151/details>
- Felder, D. & Vuille, M. (1979). De l'aventure à l'institution: les centres de loisirs genevois. *Genève, Cahiers du service de la recherche sociologique*, 12, 1-213.

- Friedli, F. (2024). *Politique d'animation socioculturelle et promotion de l'égalité en Ville de Lausanne: intérêts et limites d'une approche par la budgétisation sensible au genre*. Université de Lausanne.
- Galizzi, G. (2010). The Formulation of Gender Sensitive Budgets: Integrating Gender into the Balanced Scorecard. *Economia Aziendale Online*, 1(3), 335-343.
- Gallot, F. & Jacquemart, A. (2023). Quelles pratiques féministes de la non-mixité? *Travail, genre et sociétés*, 49(1), 161-164.
- Gerodetti, J. Fuchs, M., & Fellmann, L. (2021). *Animation socioculturelle enfance et jeunesse. Résultats de la première enquête nationale suisse*. Seismo Verlag.
- Jamet, E., Reusser, A. & Blaser, C. (2021). *Perspective de genre dans la politique de l'enfance et de la jeunesse: pourquoi et comment agir? Tour d'horizon des concepts, études et pratiques*. Association SEM sur mandat de la CFEJ.
- Laugier, S. (2024). Formes de vie et démocratie. *Diogenes: Revue internationale des sciences humaines*, 281-282, 72-89.
- Libois, J. & Heimgartner, P. (2017). Accueil libre et libre adhésion: Pratiques fondamentales en travail social. Dans L. Wicht (Eds.), *A propos de l'accueil libre: mutualisation d'expériences professionnelles et tentative de définition d'une pratique de travail social auprès des jeunes* (pp. 69-94). ies éditions. <https://doi.org/10.4000/books.ies.1302>
- Maruéjols, E. & Raibaud, Y. (2011). Filles/garçons: l'offre de loisirs — Asymétrie des sexes, décrochage des filles et renforcement des stéréotypes. *Diversité*, 167(1), 86-92. <https://doi.org/10.3406/diver.2011.3500>
- Perrier, G. (2013). Politiques publiques. Dans C. Achin, & L. Bereni (Eds.), *Dictionnaire Genre et science politique: Concepts, objets, problèmes* (pp. 395-407). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.achi.2013.01>
- Plassard, F. & Froidevaux, S. (2023). *Inclusion et espaces sportifs urbains lausannois en libre accès. Etat des lieux et pistes d'action pour rendre ces espaces plus accueillants pour les adolescentes et les jeunes femmes (Rapport de recherche Interact)*. Université de Lausanne et Ville de Lausanne.
- Polzer, T., Nolte, I. M. & Seiwald, J. (2023). Gender Budgeting in Public Financial Management: A Literature Review and Research Agenda. *International Review of Administrative Sciences*, 89(2), 450-466. <https://doi.org/10.1177/00208523211031796>
- Sharp, R. & Broomhill, R. (1990). Women and Government Budgets. *Australian Journal of Social Issues*, 25(1), 1-14. <https://doi.org/10.1002/j.1839-4655.1990.tb00872.x>